



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CNDS disparaît au profit du Projet Sportif fédéral



Avec la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS), notre fédération s'est vu confier la gestion des subventions territoriales, anciennement nommées CNDS, pour ses propres Comités et clubs affiliés. L'objectif est de décliner au niveau territorial les objectifs de développement du Projet Sportif Fédéral (PSF). Ce Projet, actuellement en cours d'écriture, d'une part permettrait ainsi à toutes nos structures affiliées de communiquer des orientations dans lesquelles chaque entité pourrait choisir de s'inscrire, et d'autre part accompagnerait le développement de nos disciplines. Dans le cadre de cette nouvelle mission, confiée par l'Agence Nationale du Sport, ce Projet Sportif Fédéral devrait être communiqué plus rapidement que notre structure ne l'envisageait pour répondre à ce nouveau cahier des charges.

Cette évolution vise à responsabiliser tous les échelons de la FFAAA sur le développement des pratiques aïki pour le plus grand nombre.

Les structures affiliées à la FFAAA pourront alors solliciter une subvention dans le courant des mois de mars-avril 2020 par le biais d'un appel à projets. La Fédération doit par conséquent travailler à constituer une instance, en parallèle de son projet fédéral, et nommer des acteurs pour étudier et sélectionner les projets selon des critères définis et communiqués en amont par nos soins, et soumis à l'Agence Nationale du Sport elle-même.

Un calendrier est encore à l'étude et paraîtra sous peu avec davantage d'informations pour répondre à toutes les interrogations que chaque acteur pourrait se poser au regard des grandes transformations missionnées auprès des instances fédérales. En effet, de nombreux clubs avaient pour habitude de demander des subventions auprès des institutions de l'État par le biais du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) : **il est donc important de renforcer le partenariat avec l'Agence Nationale du Sport, de déployer un dispositif qui viendrait dans la prolongation des accompagnements publics existants au préalable, tout en l'éclairant des particularités de nos disciplines aïki** et enfin de mesurer l'impact de ce dispositif.

La FFAAA ayant été missionnée peu de temps avant les fêtes de fin d'année met actuellement tout en œuvre pour répondre aux demandes de l'Agence Nationale du Sport et pour prendre en compte les particularités de notre petite structuration ainsi que les besoins d'accompagnement de nos structures ; nous **reviendrons vers vous rapidement pour éclairer ce nouveau dispositif de subventionnement nommé dorénavant Projet Sportif Fédéral.**

Des réunions d'informations seront mises en place pour accompagner les acteurs et le siège fédéral reste à la disposition de toutes et tous pour répondre aux éventuelles questions.

11, rue Jules Vallès 75011 Paris
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91
WWW.AIKIDO.COM.FR
FFAAA@AIKIDO.COM.FR